

COMMUNAUTE DE COMMUNES
VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES

19260 Treignac

Lundi 01 juin 2026

Paraphe



019-200066645-20260601-602026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2026

Feuillet - 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	40
Titulaires Présents	31
Suppléants avec vote	4
Pouvoirs	3
Nombre de votants	38
Date de la convocation	22/06/2026
Certifié exécutoire le	22/06/2026
Date d'affichage	04/06/2026
Envoyé en préfecture le	04/06/2026

Le premier juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes d'Affieux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BAYLE Christophe, BEZEAU Sophie, BORT Jean-Pierre, BOUDIN Olga, CASSAN Stéphanie, CHEYPE Sandrine, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, DUBOIS Céline, DUPUY Nathalie, DUVAL Patrick, ENSERGUEIX Jean-François, GIOUX Sylvain, GUSTIN Fabienne, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LAURENT André, LEFEVRE Corinne, LEGRAIN Alexia, LELIEVRE Marie-Christine, LELIEVRE Carla, MADRANGE Christian, MAZALEYRAT Agathe, MORATILLE Gérard, PETIT Christophe, PLAS Philippe, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, TAVERT Gérard, URBAIN Jean-Yves.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, COIGNAC Sébastien, GOUMOT-LABESSE Lionel, SENEJOUX Philippe.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEAUVAIS Hélène, GAGE Pascal, DANTONY Christophe, ORZOLEK Catherine.

EXCUSES : BERNARD Sylvain (donne procuration à ENSERGUEIX Jean-François), BOUCHOT Estelle (représentée), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), GARAI Daniel (représenté), LARIVIERE Chrystel (représentée), LEGRAIN Olivier, PEYRAMAURE Pierre (représenté), VAN ROEKEGHEM Frédéric (donne procuration à URBAIN Jean-Yves), VIGROUX-SARDENNE Josiane.

Secrétaire : PETIT Christophe.

60-2026 Aide économique à l'entreprise individuelle de HERMANN Raffaele à Chamberet.

Vu la convention et ses avenants avec la région sur la mise en œuvre du SRDEII 2024,

Vu la délibération 67-2024,

Vu la demande du porteur de projet de HERMANN Raffaele et l'instruction complète de son dossier,

Selon les éléments de la fiche de synthèse annexée et l'instruction du dossier,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide par 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- D'ATTRIBUER une aide économique à la HERMANN Raffaele (entreprise Reyon de soleil) de 1 067 € maximum pour son investissement,
- D'AUTORISER le Président à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Treignac le 04/06/2026

Le Président, Philippe JENTY

